

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue au chalet des patineurs, le mercredi 25 mai 2016, à 19:30 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Était présente :

Madame la conseillère	Céline D'Auteuil
-----------------------	------------------

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.05.127
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.05.128
AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT PORTANT SUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU
CHÂTEAU D'EAU**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Dubé à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant un emprunt pour la construction du prochain château d'eau, la démolition du château d'eau actuel ainsi que la mise aux normes des équipements de gestion de l'eau potable (automate, SCADA, conduites, vannes, génératrice, etc.) en plus des honoraires et des autres frais afférents. La mise aux normes servira également à sécuriser et à assurer l'approvisionnement en eau durant les travaux de construction.

**16.05.129
AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
D'EMPRUNT PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU
CENTRE COMMUNAUTAIRE INCLUANT LA RÉNOVATION DU
CHALET DES PATINEURS**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Vallier Côté à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant un emprunt pour la construction d'un nouveau centre communautaire incluant la rénovation du chalet des patineurs.

16.05.130

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 19 h 43.

16.05.131

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Hervé Dubé et acceptée à l'unanimité des conseillers à 19 h 43.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier